

## Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 23 mai 1872

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (12)

Collation 2 p. (115r, 116r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 23 mai 1872, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45967>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [23 mai 1872](#)

Lieu de rédaction 22, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Sur le robinet Boutin. Godin précise ce qu'il attend de l'expérience sur le robinet préalable au dépôt d'un brevet. Il est ensuite question d'un procès à Nancy : Godin ne veut plus utiliser les services de Noizet et demande à Grebel de trouver un autre avoué.

## Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Noizet, Charles René](#)

Lieux cités [Nancy \(Meurthe-et-Moselle\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Marsailles 23 Mai 172.

X

Cher Monsieur Grebel

I pense que nous ne nous avions pas bien compris sur sujet de l'eau qui je demandais du robinet. Vous me dites qu'il faut s'arreter par minute cela doit tenir à ce que le caoutchouc est mal établi, mais ce n'était pas de cette faute que j'intendais parler. Il s'agit de savoir si lorsque on prend de l'eau à la fontaine une pression un peu forte ne fait pas sortir le liquide autour de la cannette, et par conséquent éclabousser en dehors du vase car supposez que on tire du robinet un goutte de bouteille - étaut, cela donnerait l'inconveniencie de voir couler le liquide en

debut de la bouteille.

Je tiens donc à savoir si ce que j'ai indiqué dans ce robinet d'origine existe réellement.

Vous avez du remarquer que ce qui peut faire le côté original de ce robinet pouvant donner lieu à un brevet, ce serait la cannette mobile fermant elle-même l'appareil en même temps qu'elle sert à l'évacuation du liquide. Si ce principe a été adopté quelque part le robinet n'aurait rien de nouveau.

J'ai signé les pétitions du brevet et le dépôt va en être fait.

Pour ce qui est de l'appel du procès, j'attends les indications de mon avocat.

Vous e-t-or recommandé un avocé près de la cour de Nancy, je ne voudrais plus me servir de M. Voizot.

Mes bien cordiales civilités

*Godefroy*